

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2022

**Extrait des délibérations  
du Comité Unique de l'Établissement Public  
du 31/01/2022**

\*\*\*\*\*

**Point 5 : projet d'arrêté inscrivant les corps des attachés par spécialité,  
secrétaires d'administration et adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et  
consignations dans la liste des corps pouvant bénéficier de l'organisation de  
concours nationaux à affectation locale**

\*\*\*\*\*

Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 31 janvier 2022 à 14h30.

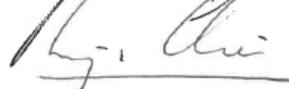
Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 5 de l'ordre du jour concernant le projet d'arrêté inscrivant les corps des attachés par spécialité, secrétaires d'administration et adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations dans la liste des corps pouvant bénéficier de l'organisation de concours nationaux à affectation locale est le suivant :

**Pour : 11 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CFE-CGC (1)**

**Abstention : 4 voix : CGT (3) – SNUP (1)**

Le responsable des instances sociales  
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER